



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG  
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Roger BOLLIET à Michel ROCHER  
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ  
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM  
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL  
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ  
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN  
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Objet :

-----

Ouverture de six postes permanents à la possibilité d'emploi contractuel

V\_DEL\_211216\_25

## **Rapport de Madame la Maire**

### **Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans ce cadre je vous propose la création de six emplois permanents ouverts aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.

#### 1/ Chargé d'opération au service des Grands Projets

La ville de Vaulx-en-Velin connaît un fort développement urbain sur tout son territoire et a un programme d'investissement important afin de réaliser les équipements publics de compétence communale nécessaires, notamment dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau qui entre en phase opérationnelle.

Au sein du Pôle Faire la Ville, le service Grands Projets assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction ou de restructuration des équipements les plus importants, soit une quinzaine d'opérations en cours ou programmées.

Dans ce cadre, le service Grands Projets a besoin d'un ingénieur, chargé d'opérations, pour assurer le suivi et la mise en œuvre d'une partie des opérations.

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de chargé d'opération ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant, cet agent contractuel serait recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expertise forte sur l'environnement des collectivités locales, la réglementation applicable aux opérations de bâtiment (ERP), le code de la commande publique, la maîtrise des marchés publics et la loi MOP. Il devra avoir des aptitudes à la conduite de projet et être doté d'une expérience opérationnelle significative de maîtrise d'ouvrage publique en bâtiment.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

#### 2/ Directeur adjoint de la Médiathèque-Maison de Quartier (MMQ) « Léonard de Vinci » pilote du projet social

Dès 2015, la ville de Vaulx-en-Velin, avec le soutien de ses partenaires a décidé d'engager la construction d'un lieu de vie social, culturel et éducatif au cœur du quartier du Mas du Taureau.

Équipement phare du projet urbain, la Médiathèque-Maison de Quartier « Léonard de Vinci » contribue à forger une nouvelle image d'une ville ouverte sur le monde, populaire, intelligente et porteuse d'initiatives innovantes participant au développement économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.

Dans ce cadre, la ville de Vaulx-en-Velin a besoin d'un directeur adjoint de la médiathèque maison de quartier - pilote du projet social. Expérimenté dans le pilotage de projet de développement social, dans l'accompagnement de gouvernance associative, de collectifs et de dynamiques participatives et partenariales, féru d'expérimentations et d'interventions dans des environnements complexes, il contribue à l'ouverture de cet équipement phare du projet urbain, à son appropriation par les habitants et à son ancrage territorial.

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de directeur adjoint pilote du volet social ouvert à tous les grades des cadres d'emploi des attachés territoriaux et des conseillers socio-éducatifs.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant cet agent contractuel serait recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une connaissance des centres sociaux et de leur environnement, des méthodes d'élaboration, de mise en œuvre, et d'évaluation d'un projet de Centre Social.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des conseillers socio-éducatifs notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

### 3/ Chargé de mission « Développement économique et entrepreneuriat »

La ville de Vaulx-en-Velin participe à la création, au maintien et au développement des entreprises sur son territoire. La politique locale vise à rapprocher le développement économique de l'accès à l'emploi. Le territoire se compose de 2 500 entreprises (principalement TPE/PME), 300 commerces-artisans et 360 commerçants non sédentaires. La Ville est également engagée dans des projets à forte vocation économique (ZAC, NPRN...).

Intégré au pôle Qualité et rayonnement de la ville, le service Économie et Emploi met en œuvre des politiques publiques soutenant l'emploi, l'insertion et l'économie de proximité : entreprises, commerce, artisanat, création d'activités, Économie Sociale et Solidaire, marchés forains, tourisme...

Dans ce cadre, la ville de Vaulx-en-Velin a besoin d'un chargé de mission « Développement économique et entrepreneuriat ».

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de directeur du planétarium de la Ville de Vaulx-en-Velin « Développement économique et entrepreneuriat » ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant, cet agent contractuel serait recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une bonne connaissance des collectivités locales, du monde économique et de l'entreprise ainsi que de compétences en gestion et conduite de projet.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

#### 4/ Directeur du planétarium de Vaulx-en-Velin

Le planétarium de la Ville, véritable musée des sciences, développe et innove depuis plus de 20 ans des activités de médiation des savoirs dans le domaine des sciences de l'Univers et du spatial en direction de tous les publics.

Il accueille chaque année plus de 90 000 visiteurs (4ème planétarium en France, classé parmi les 10 premiers équipements culturels sur la Métropole). Il est également un lieu de recherche et de prospective dans le domaine scientifique et artistique, et développe de nombreux projets d'hybridation culturelle avec tous les acteurs du territoire (acteurs de la recherche, domaine économique, social, environnemental...).

Dans ce cadre, la ville de Vaulx-en-Velin confirme le besoin d'un directeur du planétarium.

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de directeur du planétarium ouvert à tous les grades des cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant, cet agent contractuel serait recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expertise dans l'organisation de projets innovants en médiation scientifique et art-science, d'une forte expérience dans la recherche de financement (Europe,

Etat, collectivités, partenaires privés) et dans l'organisation de projets hybrides. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire attachés ou des ingénieurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

#### 5/ Directeur de mission conseil et accompagnement

La ville de Vaulx-en-Velin apporte au quotidien de nombreux services aux habitants dans des domaines tels que l'éducation, le sport, la jeunesse ou la prévention. Pour ce faire, elle s'appuie sur une pluralité de métiers (administratifs, techniques, culturels...) en interne, et sur des acteurs externes, en particulier associatifs.

La direction générale adjointe des ressources accompagne les différents services opérationnels dans la réalisation de leurs actions que ce soit pour les conseiller dans leurs achats, les soutenir juridiquement et sécuriser financièrement leurs interventions. Ce travail de dialogue et de soutien concret aux services renforce la qualité des actions. Elle tend également à maîtriser la trajectoire financière de la commune.

Afin de poursuivre et de renforcer cette démarche, une nouvelle direction de mission conseil de gestion et accompagnement des services est créée. Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice Générale des services, elle est pleinement intégrée à la Direction Générale Adjointe Ressources pour assurer un travail de proximité avec la direction des finances, la direction juridique et la direction des ressources humaines. Le directeur général adjoint assure l'encadrement fonctionnel.

Cette mission sera dédiée à l'accompagnement des évolutions de la gestion et de l'organisation qui seront rendues pertinentes :

- du fait de changements dans le service à rendre souhaités par la ville, par exemple du fait d'adaptations à de nouveaux besoins ou à des changements de l'environnement (mise en place d'un nouveau service, intégration de la dimension numérique...);
- pour soutenir et rendre pleinement opérationnelle la démarche de maîtrise des moyens de la Ville. A ce titre, elle apportera analyse et conseil en vue d'évolutions d'organisation, de répartition des moyens humains, de missions, de tâches et de qualifications. En lien avec les services, elle s'attachera à ce que la dimension managériale de ces évolutions soit pleinement prise en compte, en favorisant l'association des agents concernés et de leurs représentants aux différentes étapes de travail.

Elle assurera le conseil de gestion interne et externe. Elle s'adressera aux services de la Ville pour les outiller dans leur gestion, mais sera également susceptible d'analyser la situation des structures subventionnées et/ou faisant l'objet de garanties, d'un point de vue juridique et financier.

Cette direction soutiendra également le renforcement du travail en mode projet (outils partagés, assistance méthodologique, formations internes).

Un lien hiérarchique avec la Directrice Générale des Services facilitera l'intervention de cette direction auprès de l'ensemble des services, en témoignant du portage de cette mission et en assurant la validation des interventions. Elle vise également à faciliter la prise en compte des priorités politiques dans les démarches d'amélioration du fonctionnement des services.

Dans ce cadre, la Ville de Vaulx-en-Velin cherche un Directeur de mission conseil et accompagnement.

Le directeur a pour rôle d'assurer une aide à la décision auprès des élus en réalisant ou supervisant des documents de synthèse et d'orientation par suite des demandes qui lui auront été adressées. Il assure en propre les missions de conseil en organisation (diagnostic, préconisation). A la tête d'une mission nouvellement créée, il est force de proposition pour définir l'organisation, les priorités et le planning d'activités. La direction se compose du directeur et d'un poste de conseiller de gestion de catégorie A.

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de directeur de mission conseil et accompagnement ouvert à tous les grades des cadres d'emploi des administrateurs et des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant, cet agent contractuel serait recruté pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expertise forte sur les principes et méthodes d'analyse financière, d'analyse des coûts et d'évaluation des risques. Il devra posséder des compétences en management d'équipe, supervision et gestion d'un portefeuille de projets.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des administrateurs ou des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

#### 6/ Chef de service promotion de la santé

Au sein du pôle développement social, culture, citoyenneté, la mission santé est composée du chef de service, du coordonnateur Atelier Santé Ville et du coordonnateur CLSM et d'un secrétariat.

Ce pôle est chargé de la mise en œuvre de la politique santé, accès aux soins et prévention des conduites à risques et plus globalement de l'animation du Contrat Local de Santé signé le 4 juillet 2019. Il est donc en relation étroite avec les missions territoriales concernées qui pilotent l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de territoire sur son périmètre d'intervention.

Dans ce cadre, le besoin d'un chef de service promotion de la santé est conforme. Placé sous l'autorité hiérarchique du DGA, le chef du service promotion de la santé met en œuvre les objectifs de la politique de santé et de prévention des conduites à risque sur le territoire et du contrat local de santé en étroite relation avec les missions territoriales et le service de gestion des ressources.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le cas échéant, cet agent contractuel serait recruté pour

une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

**En conséquence, je vous propose :**

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chargé d'opération au service des Grands Projets ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur adjoint de la Médiathèque-Maison de Quartier ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chargé de mission « Développement économique et entrepreneuriat ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur du planétarium de Vaulx-en-Velin ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur de mission conseil et accompagnement ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chef de service promotion de la santé ;

▶ de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_25-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** la loi de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

**Vu** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Considérant** la nécessité de créer six emplois permanents de catégorie A de chargé d'opération au service des grands projet, de directeur adjoint de la Médiathèque-Maison de Quartier pilote du projet social, de chargé de mission « développement économique et entrepreneuriat », de directeur du planétarium, de directeur de mission conseil et accompagnement et de chef de service promotion de la santé ;

**Considérant** la nature des fonctions très spécialisées de ces emplois et les besoins des services ;

**Entendu** le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame la Maire ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chargé d'opération au service des Grands Projets ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur adjoint de la Médiathèque-Maison de Quartier ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chargé de mission « Développement économique et entrepreneuriat » ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur du planétarium de Vaulx-en-Velin ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de directeur de mission conseil et accompagnement ;

▶ de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chef de service promotion de la santé ;

▶ de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 43</b>
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.



Pour extrait conforme.

#signature#

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_25-DE